

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 FEVRIER 2025

**Le trois février deux mille vingt-cinq à 20h00** s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT, Maire

**Etaient présents :** Ms PICHOUX P.- -Mmes DE LA VILLEON L.- JANVIER C. (Adjoints) M. GLOAGUEN F. (conseiller délégué) Mme POLET V. – Ms SEVIN A. – SIMON L. – ALIX J.L.

**Absents excusés :** M BUAN J.M. – BROUSSIN E.

**Absents :** Mmes MAURY A. -NOURRISSON I. – M MOUCHOUX REBILLARD M.

**Procuration** M Jean-Marc BUAN a donné procuration à M Jean-Luc ALIX

**Date de la convocation :** 28 janvier 2025

**DELIB.20250201**

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire propose la nomination d'Antoine SEVIN, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal désigne Antoine SEVIN, secrétaire de séance.

**DELIB20250202**

**COMPTE ADMINISTRATIF/COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le Code des juridictions financières

Vu l'article 60 de la loi de finances N° 63-156 du 23 février 1963

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret N° 2022-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits cumulés ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire propose de désigner M Patrick PICHOUX, en sa qualité d'adjoint délégué aux finances.

Monsieur Patrick PICHOUX, adjoint délégué aux finances, président de séance soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2024 du budget principal dressé par Monsieur Pascal PINAULT, Maire et, le Comptable de la collectivité à la SGC de Montfort sur Meu.

CE CFU fait ressortir les résultats suivants :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	908 256.03 €
Recettes	1 103 491.65 €
Bilan de l'exercice	195 235.62 €
Excédent ou déficit antérieur reporté (002)	45 711.20 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>240 946.82 €</b>

Investissement	
Dépenses	773 760.27 €
Recettes	688 614.49 €
Bilan de l'exercice	- 85 145.78 €
Excédent/déficit antérieur reporté	16 591.06 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 68 554.72 €</b>

<b>Résultats cumulés de clôture de l'exercice</b>	<b>172 392.10 €</b>
---	---------------------

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, Monsieur Pascal PINAULT, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

Monsieur Patrick PICHOUX, invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 9 voix dont une procuration,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 DU BUDGET PRINCIPAL, de la commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **TRAVAUX COMMERCE/LOGEMENT**

Patrick PICHOUX et Jean-Marc BUAN font une mise au point de l'avancée des travaux de rénovation d'un bâtiment en commerce, logement. Les travaux avancent selon le planning établi. La dalle ciment du plancher à l'étage va être coulée.

M le Maire informe le conseil municipal qu'un couple qui ont pour projet une restauration rapide (frites, burgers) a été reçu récemment.

Il souhaite que la commission « activités économiques » encadrée par Laure de LA VILLEON se réunisse rapidement afin de réfléchir sur le loyer à proposer, le type de commerce pouvant y créer leur activité. Font partie de cette commission : Laure de LA VILLEON – Pascal PINAULT- Ludovic SIMON – Jean-Marc BUAN- Jean-Luc ALIX- Patrick PICHOUX et Antoine SEVIN

La commission se réunira le mercredi 12 mars à 19h00.

### **DELIB20250203**

**Mise en accessibilité de la salle des sports- création d'un espace associatif multifonctions, sportif et culturel**

**Contrat départemental de solidarité territoriale (Départ 35)**

M. Le Maire rappelle le projet de mise en accessibilité de la salle des sports- création d'un espace associatif multifonctions, sportif et culturel prévu. Le coût estimatif des travaux s'élève de 700 000 € HT.

Il rappelle qu'un pré-dossier a été sollicité au titre du contrat départemental de solidarité territorial avec une validation pour un montant de 70 000 €.

M le Maire propose de confirmer notre demande de subvention à ce titre pour notre projet cité ci-dessus

Après délibération, le Conseil Municipal

Sollicite une subvention au titre de la mise en accessibilité de la salle des sports- création d'un espace associatif multifonctions, sportif et culturel.

Donne pouvoir à M le Maire pour signer la convention correspondant à ce projet auprès des services concernés.

## **ZAC DU CHEMIN NEUF : procédure DUP sur partie nord ZAC suite à refus proposition de prix**

M le Maire informe le Conseil Municipal que la société VIABILIS a engagé des pourparlers avec les propriétaires de la partie nord de la ZAC du Chemin Neuf.

Leur proposition d'achat de terrain a été refusée par une partie des consorts BUSNEL à ce jour. Il est donc envisagé de recourir à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique . Un dossier va être préparé par notre service juridique SIAM CONSEIL et soumis à délibération lors du prochain conseil municipal.

## **DEMANDE ACHAT DELAISSE DE CHEMIN RURAL « le Perron » - « Pourteau »- « la Cointais »- « la Théblais »**

Patrick PICHOUX Adjoint informe le Conseil Municipal de demandes d'achat de délaissés de chemin sur le territoire communal. Ces demandes seront dans un premier temps, étudiées par la Commission des chemins ruraux.

### **Questions diverses**

**8 mai :** un courrier va être adressé aux deux écoles les invitant à participer à la cérémonie du 8 mai qui commémorera cette année les 50 ans de la fin de la guerre.

**Fermeture d'une classe à l'école :** M le Maire a reçu un appel de l'inspecteur d'académie qui prévoit peut-être la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine. Décision prise en fin de ce mois.

La commission du personnel se réunira le lundi 24 février 2025 pour lancer la réflexion sur le planning du personnel à la rentrée prochaine.

**Abri-bus :** l'abri-bus va être enlevé prochainement car il gêne la réalisation des travaux d'Archipel Habitat. Un abri-bus d'occasion donné par la commune de St Gondran va être mise provisoirement en attendant la pose d'un fourni par les services de la Métropole.

### **AFEL**

Nouvelle animatrice au centre de loisirs, Hélène FREMONT va remplacer Lygia qui a démissionné.

Des difficultés dans le recrutement d'agent au sein de l'association. Une offre de candidature va être mise en ligne pour le poste de directeur (trice) remplaçant(e)

Un poste également en comptabilité va être proposé pour soutenir l'agent actuel.

La commune de LANGAN a décidé d'adhérer à l'AFEL, une convention va être signée avec les élus prochainement (aide de 10000 €). La commune de BECHEREL étudie l'adhésion à l'association.

Marché du jeudi

Un Pizzaiolo vient d'intégrer les commerces actuels du marché du jeudi.

Terrain rue de Brocéliande

Le Maire,

Pascal PINAULT

le secrétaire de séance

Antoine SEVIN